### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 janvier 2022 à 20h30

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BORGEOT Michel, BOUCHARINC Chantal, BOUREILLE Patrick, FORTIN Séverine, GAROT Marie-Françoise, GRAS Nathalie, GUIGUE Jean-Marc, MAUPAS Bruno, PACAUD Christelle, ROYER Catherine, TUPINIER Adeline,

Absents excusés : ROMY Weiss, FLEURY Luc a donné procuration à Mme Adeline TUPINIER, VUILLARD Jean-Thomas

Mme PACAUD Christelle a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. (art. L. 2121-15 du CGCT)

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité :

-Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 27/01/2022

# <u>DEL-2022/01</u> - AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE- APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.

Le Maire présente au conseil municipal le dossier de consultation des entreprises, établi par R2S CONCEPT, maître d'œuvre pour l'aménagement de la Place de la mairie.

Les travaux se divisent en deux lots :

Lot n° 01 : assainissement Lot n° 02 : VRD, Espace vert.

Le maire indique que compte tenu du montant prévisionnel des travaux à réaliser, les marchés peuvent être passés selon la procédure adaptée, conformément au code des marchés publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le dossier de consultation des entreprises et décide que les marchés seront passés selon la procédure adaptée.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette consultation.

# <u>DEL-2022/02</u> AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE – SIGNATURE CONVENTION DE FINANCEMENT, TRAVAUX ET REFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT.

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la place de la mairie des travaux et réfection de la couche de roulement sont prévus sur la RD 13, une demande de participation financière par le département avait été demandée en début décembre, le département par courrier en date du 21 décembre 2021 a accepté de participer financièrement pour les travaux et réfection de la couche de roulement sur la RD 13 à hauteur de 6000€.

Afin d'officialiser la participation du département, il convient de signer la convention de financement et de confirmer la réalisation des travaux et réfection de la couche de roulement dans l'agglomération de la commune sur le RD 13.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de financement,

CONFIRME la réalisation des travaux et réfection de la couche de roulement en agglomération sur la RD 13.

CHARGE Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## <u>DEL-2022/03</u> AVANCEMENTS DE GRADE – CREATIONS D'EMPLOIS/SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Considérant qu'en 2022, Mme MORLAND Béatrice et Mme FLEURY Magali peuvent bénéficier d'un avancement de grade,

Madame le Maire propose à l'Assemblée :

La création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif principal de 1ere classe à compter du 15/11/2022 et la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

La création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1ere classe à compter du 01/05/2022 et la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

#### **DECIDE:**

- -La création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif principal de 1ere classe à compter du 15/11/2022 et la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe à cette même date.
- -La création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1ere classe à compter du 01/05/2022 et la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de  $2^{\rm ème}$  classe à cette même date.

#### **DEL-2022/04** MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, ADOPTE le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-<u>après</u>: EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON-COMPLET

Filière	Cadres d'emplois	grade	effectif
Ca	dre d'emplois des adjoints a	dministratifs catégorie C	
Administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	
Administratif	ratif Adjoint administratif Adjoint administratif		1

#### EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Filière	Cadres d'emplois	grade	effectif
	Cadre d'emplois des adjoints	technique catégorie C	
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	2

#### EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Filière	Cadres d'emplois	grade	effectif
	Cadre d'emplois des adjoints	technique catégorie C	
Technique	CONTRAT	Adjoint technique	1

## <u>DEL-2022/05</u> VENTE MAISON RUE DE L'EGLISE AU PROFIT DE MME MARGUIN FABIENNE-ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la maison située 175 rue de l'église cadastrée AH 125 acquis en mai 2021 ne présente aucun intérêt pour la commune.

Considérant la demande faite par Mme MARGUIN Fabienne d'acquérir la maison située 175 rue de l'église comprenant : cuisine, séjour, dégagement, trois chambres, salle de bains et WC ; atelier, remise, bucher et cave et grenier au-dessus.

Ensemble au sol, cour terrain d'une contenance de 08a57ca cadastrée AH 125 et AH 123 au prix de 35000€.

Considérant l'achat par la commune de la parcelle AH 8 d'une contenance de 4a17ca appartenant à Mme MARGUIN Fabienne pour l'euro symbolique

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE la cession à Mme MARGUIN Fabienne de la maison située 175 rue de l'église parcelles AH 125 et AH 123 d'une contenance totale de 08a57ca

DIT que la cession est consentie au prix de 35000€

AUTORISE l'acquisition de la parcelle AH 8 d'une contenance de 4a17ca appartenant à Mme MARGUIN Fabienne.

DIT que le prix de l'acquisition est consenti au prix de l'euro symbolique.

AUTORISE Mme le Maire de signer tous les documents nécessaires à la cession de la maison 175 rue de l'église et à l'acquisition de la parcelle AH 8.

CHARGE l'étude notariale SELARL VERNET/BAUD de PIERRE DE BRESSE de rédiger les actes authentiques et toutes les pièces afférentes.

#### <u>DEL-2022/06</u> OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS SUR 2022

Mme le Maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales : jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Aussi il est proposé d'autoriser pour le chapitre 21, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements par l'exécutif avant l'adoption du budget primitif 2022, et ce dans la limite du montant suivant :

Chapitre	Crédits votés en	Montant	Crédit ouvert
	2021 (hors restes	maximum	avant vote du BP
	à réaliser)	autorisé 25%	2022
21 -	230 760€*25% =	57 690€	57 690€
immobilisations corporels			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2022 sur le BP de la commune comme indiqué dans le tableau ci-après :

Chapitre	Crédits votés en	Montant	Crédit ouvert
	2021 (hors restes	maximum	avant vote du BP
	à réaliser)	autorisé 25%	2022
21 –	230 760€*25% =	57 690€	57 690€
immobilisations		ľ.	
corporels			

S'engage à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du BP 2022 de la commune.

#### **DEL-2022/07** DEVIS REFECTION SALLE DE BAIN LOGEMENT N°2

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de rénover la salle de bain du logement n° 2, n'étant plus adaptée et vieillissante.

Un devis a été demandé à l'entreprise BLANCHOT MICHELIN dont le montant s'élève à la somme de 3384.50€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise BLANCHOT MICHELIN pour 3384.50€ht CHARGE Mme le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

#### **COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

L'installation d'une borne de recharge électrique sur le territoire de la commune financée par le sydesl a été refusée par ce dernier.

Signature vente Guyennot prévue le 11 février 2022.

Dans le cadre des petites villes de demain la comcom étudie la possibilité de créer une voie verte et une voie douce, la voie douce permettrait de relier Pierre-de-Bresse à la baignade. Journée citoyenne prévue le 17/09/2022.

Une poubelle de recyclage a été posée au centre bourg,

M BOUREILLE Patrick fait le compte rendu de la commission environnement.

Nettoyage de Printemps prévu le 05/03/2022,

Prévoir vide maison rue de l'église avant la vente, voir avec M ROY de LA CHAUX,

Il y a un logement communal au 44 rte de Pierre de disponible de suite et celui au 03 rue de la ranche début avril.

Prochain conseil municipal prévu le 17/02/2022 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Marie-Françoise GAROT